

## Position de l'AEFO sur la complexité des classes

L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) reconnaît que la composition des classes est de plus en plus complexe ce qui est un enjeu central de l'éducation en langue française en Ontario. L'augmentation de l'hétérogénéité des salles de classe, la multiplication des besoins des élèves (difficultés d'apprentissage, besoins particuliers, santé mentale, etc.) et le manque de ressources spécialisées posent des défis majeurs.

L'impact de cette réalité se traduit notamment par une charge de travail accrue, un stress professionnel grandissant et une baisse de la rétention du personnel scolaire. La complexité des classes influence directement la qualité de l'enseignement et la capacité du personnel enseignant à répondre aux besoins de tous les élèves.

L'AEFO revendique une approche plus équitable et adaptée à la complexité des classes afin d'assurer une éducation de qualité pour tous les élèves et des conditions de travail acceptables pour le personnel scolaire.

Dans ce contexte, l'AEFO soutient les principes suivants :

- Que les besoins réels des élèves, et non uniquement les moyennes numériques, soient prises en compte dans le calcul des effectifs afin de refléter l'hétérogénéité de la composition des classes. Ainsi, les élèves ayant des besoins particuliers devraient représenter plus d'une unité dans les calculs;
- que l'identification des élèves et le développement des plans d'enseignement individualisés (PEI) soient faits selon les besoins réels des élèves et non en fonction des besoins des écoles et des conseils scolaires;
- que les seuils d'effectifs en milieux défavorisés et dans les classes à niveaux multiples soient réduits;
- que des mécanismes de compensation pour les dépassements des seuils d'effectifs soient mis en place dès qu'un dépassement est signalé;
- que des modèles alternatifs de regroupement d'élèves soient étudiés;
- qu'un soutien accru en ressources humaines d'appui direct à l'inclusion, à l'éducation spécialisée, à la santé mentale et en gestion de comportements soit financé adéquatement et de façon continue; et
- que des comités mixtes sur la complexité des classes soient créés afin d'assurer une répartition équitable des élèves et une réelle prise en compte de leurs besoins.

Adoptée le 14 juin 2025